

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



25095565

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

14 JUL. 2025

DU PRÉSIDENT MALLON
Greffe

N. d'entreprise : **0769 575 729**

Nom

(en abrégé) : **Minagement International 2021**
(en abrégé)

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Fonds Jean Pâcques, 8 - 1435 Mont-Saint-Guibert**

Objet de l'acte : Démissions/Nominations

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 24 octobre 2024:

(...)

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Laurent CASTEL, domicilié à (...), de son mandat d'administrateur avec effet à la date du 2 octobre 2024.

2. Cooptation d'un administrateur

Afin de pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire, le Conseil décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société, via le mécanisme de cooptation, avec effet au 2 octobre 2024 :

• Monsieur Frédéric MARMOUSEZ

Son mandat devra être confirmé par la première assemblée générale des actionnaires à venir, conformément à l'article 5:71 du Code des Sociétés et des Associations.

(...)

3. Pouvoirs

Le Conseil décide de donner procuration à chaque administrateur, à Christophe Wantiez et, à Adrien Lanotte ou tout autre avocat ou collaborateur du cabinet Harvest Legal, élisant domicile à 1170 Bruxelles, Boulevard du Souverain, 100, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions susmentionnées de la Société en ce compris le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise, auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, ou en relation avec la publication au Moniteur Belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 juin 2025:

(...)

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend acte de la démission de la société SK MILLE CONSULT SRL, représentée par Madame Sophie KEVERS, inscrite à la BCE sous le n°0716.893.049 et dont le siège social est sis à 1030 Schaerbeek, Avenue Emile Max, 154/6, de son mandat d'administrateur avec effet à la date du 16 mai 2025.

2. Pouvoirs

Le Conseil décide de donner procuration à chaque administrateur, à Cécylia Klosinska, Christophe Wantiez et, à Adrien Lanotte ou tout autre avocat ou collaborateur du cabinet Harvest Legal, élisant domicile à 1170 Bruxelles, Boulevard du Souverain, 100, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions susmentionnées de la Société en ce compris le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise, auprès de la Banque-Carrefour des

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Entreprises, ou en relation avec la publication au Moniteur Belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 juin 2025:

(...)

5. Confirmation de nomination de M. Frédéric Marmousez en qualité d'administrateur coopté ;

Compte tenu de la démission de Monsieur Laurent Castel de son mandat d'administrateur avec effet à la date du 2 octobre 2024 et de l'obligation de maintenir un certain nombre d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Frédéric Marmousez à la fonction d'administrateur coopté par décision du 24 octobre 2024.

Conformément à l'article 5:71 du Code des Sociétés et des Associations, cette cooptation doit faire l'objet d'une ratification par la première assemblée générale des actionnaires.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de confirmer le mandat d'administrateur de M. Frédéric Marmousez avec effet au 2 octobre 2024.

L'Assemblée, à l'unanimité, confirme la nomination de M. Frédéric Marmousez à la fonction d'administrateur de la Société.

6. Pouvoirs

L'Assemblée décide de donner mandat à Mme. Cecylia Klosinska et/ou M. Christophe Wantiez et/ou Me Adrien Lanotte et/ou tout avocat du cabinet Harvest Avocats, dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, Boulevard du Souverain 100, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.